

domicilié à Namur, rue de la Croix, 652, un brevet d'invention de dix années pour un système de contrevents. (*Moniteur du 27 décembre 1850.*)

569. — 26 DÉCEMBRE 1850. — *Loi contenant le budget des voies et moyens, pour l'exercice 1851* (1). (*Monit. du 28 décembre 1850.*)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1850, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1851, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1851, conformément à la loi du 9 mars 1848.

Art. 2. D'après les dispositions qui précèdent,

le budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1851, est évalué à la somme de cent seize millions quatre cent trente-deux mille cinq cent cinquante francs (116,432,550 francs); les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées en vertu de la loi du 3 février 1845, à la somme de neuf cent mille francs (900,000 fr.), et les recettes pour ordre à celle de quatorze millions deux cent vingt mille francs (14,220,000 fr.).

Art. 3. Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de trente millions de francs.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1851.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances  
M. FRÈRE-ORBAN.

*Budget des voies et moyens, pour l'exercice 1851.*

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes pour l'exercice 1851.	TOTAL.
	<b>IMPOTS.</b>		
	<i>Foncier.</i>		
	Principal. . . . .	15,300,000	18,559,750
	5 centimes additionnels ordinaires. . . . .	465,000	
	2 centimes additionnels pour non-valeurs. . . . .	310,000	
	10 centimes additionnels extraordinaires. . . . .	1,550,000	
	3 centimes additionnels supplémentaires sur le tout. . . . .	534,750	
	<i>Personnel.</i>		
	Principal. . . . .	8,364,000	9,200,400
	10 centimes additionnels extraordinaires. . . . .	836,400	
	<i>Patentes.</i>		
Contributions directes, douanes et accises.	Principal. . . . .	2,819,000	5,100,900
	10 centimes additionnels extraordinaires. . . . .	281,900	
	<i>Redevances sur les mines.</i>		
	Principal. . . . .	180,000	207,900
10 centimes ordinaires pour non-valeurs. . . . .	18,000		
5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception. . . . .	9,900		
	Droits de débit des boissons alcooliques. . . . .	900,000	"

(1) Présentat. à la chambre des représentants le 28 février 1850. — Rapport par M. Rousselle le 6 décembre. — Disc. le 10 et le 11, et adoption à l'unanimité de 66 voix.

Rapport au sénat, par M. Cogels le 19 décembre. — Discussion et adoption le 20 et le 31 décembre à l'unanimité des 31 membres présents.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes pour l'exercice 1881.	TOTAL.
	<i>Douanes.</i>		
	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	11,400,000	12,175,000
	Droits de sortie ( id. ).	500,000	
	Droits de transit ( id. ).	40,000	
	Droits de tonnage ( id. ).	400,000	
	Timbres. . . . .	35,000	
	<i>Accises.</i>		
<i>Contributions directes, douanes et accises. (Suite.)</i>	Sel (sans additionnels). . . . .	4,400,000	20,506,000
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs). . . . .	2,100,000	
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels). . .	250,000	
	Eaux-de-vie indigènes (sans additionnels). . .	3,750,000	
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs). . . . .	6,500,000	
	Sucres . . . . .	5,500,000	
	Timbres sur les quittances. . . . .	5,000	
— sur les permis de circulation. . . . .	1,000		
	<i>Garantie.</i>		
	Droits de marque des matières d'or et d'argent.	"	150,000
	<i>Recettes diverses.</i>		
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat. . . . .	225,000	255,000
	Recettes extraordinaires et accidentelles. . .	30,000	
	<i>Droits additionnels et amendes.</i>		
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Enregistrement (principal et 30 cent. addit.).	10,500,000	21,730,000
	Greffe. . . . ( id. id. ).	500,000	
	Hypothèques . ( id. 26 id. ).	1,650,000	
	Successions. . ( id. 50 id. ).	6,000,000	
	Timbre. . . . ( id. sans additionnels).	5,000,000	
	Naturalisations. . . . .	5,000	
	Amendes en matière d'impôts . . . . .	140,000	155,000
	Amendes de condamnation en matières diverses.	15,000	
	<b>P É A G E S .</b>		
	<i>Domaines.</i>		
	Rivières et canaux . . . . .	2,905,000	4,670,000
	Routes appartenant à l'Etat . . . . .	1,765,000	
	<i>Postes.</i>		
<i>Travaux publ.</i>	Taxes des lettres et affranchissements. . . .	2,800,000	8,070,000
	Port des journaux et imprimés. . . . .	150,000	
	Droits sur les articles d'argent. . . . .	15,000	
	Remboursements d'offices étrangers. . . . .	200,000	
	Emoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .	55,000	200,000
<i>Marine.</i>	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. . . . .	"	

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes pour l'exercice 1851.		TOTAL.
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>				
<i>Trav. publics.</i>	Chemin de fer . . . . .	"	13,200,000	
	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	1,000,000		
	Forêts . . . . .	4,100,000		
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Dépensances des chemins de fer . . . . .	50,000	3,000,000	
	Établissements et services régis par l'Etat . . . . .	250,000		
	Produits divers et accidentels . . . . .	300,000		
	Revenus des domaines . . . . .	300,000		
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets). . . . .	120,000		19,885,000
	Produits de l'emploi des fonds de cautionne- ments et de consignations. . . . .	535,000		
<i>Trésor public.</i>	Produits des actes des commissariats maritimes. Produit des droits de chancellerie. . . . .	50,000 25,000	1,685,000	
	Produits des droits de pilotage et de fanal. Produits de la fabrication de monnaies de cuivre. . . . .	570,000 145,000		
	Produit de la retenue de 1 p. c. sur les traite- ments et remises. . . . .	240,000		
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
<i>Contributions directes, etc.</i>	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . . .	1,000	101,000	
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. . . . .	100,000		
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la cour des comptes. — Déficit des comp- tables . . . . .	100,000	755,000	
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements . . . . .	635,000		2,112,600
	Recouvrements d'avances faites par le minis- tère de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. . . . .	850,000		
<i>Trésor public.</i>	Recettes accidentelles. . . . .	225,000		
	Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons. . . . .	25,600	1,276,600	
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1851. Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration . . . . .	150,000 48,000		
		Total, fr. . . . .	116,452,550	
		Produit des ventes de biens domaniaux autori- sées par la loi du 3 février 1843 . . . . .		900,000

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1881. — Recettes pour ordre.

Administrations.	NATURE DES RECETTES.	PRÉVISIONS.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<i>Trésor public.</i>	Art. 1 <sup>er</sup> . Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique, par des comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, des préposés aux bureaux de station de l'administration du chemin de fer, etc., pour garantie de leur gestion, et cautionnements fournis par des contribuables, pour garantie du paiement de droits en matière de douanes, d'accises, etc. . . . .	1,200,000 »	
	Art. 2. Caisse des veuves des fonctionnaires civils. . . . .	1,000,000 »	
	Art. 3. Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée. . . . .	160,000 »	
	Art. 4. Caisses des pensions et de prévoyance des instituteurs primaires. . . . .	150,000 »	
	Art. 5. Masse d'habillement et d'équipement de la douane. . . . .	250,000 »	
	Art. 6. Subsidés offerts pour construction de routes. . . . .	200,000 »	
	Art. 7. Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux . . . . .	20,000 »	
	Art. 8. Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation . . . . .	1,200,000 »	
	Art. 9. Caisse générale de retraite . . . . .	1,500,000 »	
			5,680,000 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Art. 10. Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. . . . .	120,000 »	
	Art. 11. Frais d'expertise de la contribution personnelle. . . . .	30,000 »	
	Art. 12. Droits de magasin des entrepôts, au profit des communes . . . . .	40,000 »	
	Art. 13. Recouvrement d'impôts au profit des provinces. . . . .	2,680,000 »	
	Art. 14. Recouvrement d'impôts au profit des communes. . . . .	2,320,000 »	
Art. 15. Taxe provinciale sur les chiens . . . . .	280,000 »		
			5,450,000 »
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<b>FONDS DE TIERS.</b>		
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Art. 16. Amendes diverses et autres recettes soumises aux frais de régie . . . . .	150,000 »	
	Art. 17. Amendes de consignations et autres recettes non assujetties aux frais de régie . . . . .	1,000,000 »	
	Art. 18. Recouvrement de revenus pour compte de provinces, déduction faite des frais de régie . . . . .	470,000 »	
	<b>CONSIGNATIONS.</b>		
	Art. 19. Consignations de toute nature. . . . .	1,500,000 »	
			3,090,000 »
	Total du budget des recettes pour ordre. . . . .		14,220,000 »